|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité administratif et juridiqueSoixante-dix-huitième sessionGenève, 27 octobre 2021 | CAJ/78/3 Rev.Original : anglaisDate : ~~10 juin 2021~~ 23 août 2021 |
| ***pour examen par correspondance*** |  |

Élaboration de documents d’orientation et d’information

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# résumé

 Le présent document a pour objet de faire rapport sur les documents d’orientation et d’information et de présenter des propositions pour examen par le Comité administratif et juridique (CAJ) par correspondance[[1]](#footnote-2).

 Le CAJ est invité à :

 a) approuver la proposition de révision du document UPOV/INF/16/9 “Logiciels échangeables” sur la base du document UPOV/INF/16/10 Draft ~~1~~2**[[2]](#endnote-2)**;

 b) noter que, sous réserve de son approbation par le TC et le CAJ, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/16/10 sera présentée au Conseil pour adoption en 2021;

 c) approuver la proposition de révision du document UPOV/INF/17/1 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‘Directives du BMT’)” sur la base du document UPOV/INF/17/2 Draft 6;

 d) noter que, sous réserve de son approbation par le TC et le CAJ, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/17/2 sera présentée au Conseil pour adoption en 2021;

 e) approuver la proposition de révision du document UPOV/INF/22/7 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”, sur la base du document UPOV/INF/22/8 Draft ~~1~~2**[[3]](#endnote-3)**;

 f) noter que, sous réserve de son approbation par le TC et le CAJ, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/22/8 sera présentée au Conseil pour adoption en 2021;

 g) approuver le document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV”, sur la base du document UPOV/INF/23/1 Draft 3;

 h) noter que, sous réserve de son approbation par le TC et le CAJ, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/23 sera présentée au Conseil pour adoption en 2021;

 i) noter que les questions relatives aux dénominations variétales sont examinées dans le document CAJ/78/11 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”;

 j) noter que les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées sont examinées dans les documents CAJ/78/4 et CAJ/78/4 Add. “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV”;

 k) noter que les questions relatives au produit de la récolte sont examinées dans le document CAJ/78/5; et

 l) approuver le programme d’élaboration de matériel d’information proposé à l’annexe du présent document, sous réserve de ses conclusions sur les questions susmentionnées.

 Le présent document est structuré comme suit :

résumé 1

Rappel 2

Questions proposées pour adoption par le Conseil en 2021 3

Documents d’information 3

Révision du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” (document UPOV/INF/16/10 Draft ~~1~~2) 3

Révision du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”)” (document UPOV/INF/17/2 Draft 6) 3

Révision du document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” (document UPOV/INF/22/8 Draft ~~1~~2) 4

Document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV” (document UPOV/INF/23/1 Draft 3) 5

Notes explicatives 5

Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (documents CAJ/78/11 et UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6) 5

Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV (documents CAJ/78/4, CAJ/78/4 Add. et UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2) 6

Produit de la récolte 6

Programme provisoire d’élaboration de documents d’orientation et d’information 6

ANNEXE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MATÉRIEL D’INFORMATION

 Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

TC : Comité technique

TWP : Groupes de travail techniques

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

# Rappel

 Le TC, à sa cinquante-sixième session[[4]](#footnote-3), et le CAJ, à sa soixante-dix-septième session[[5]](#footnote-4), ont approuvé le programme d’élaboration des documents TGP, tel qu’il est énoncé dans l’annexe des documents TC/56/14 et CAJ/77/2, respectivement, sous réserve des conclusions formulées lors de leurs sessions (voir le paragraphe 43 du document TC/56/23 “Compte rendu” et le paragraphe 17 du document CAJ/77/10 “Compte rendu”).

 Les documents d’orientation et d’information approuvés sont publiés sur le site Web de l’UPOV à l’adresse <http://www.upov.int/upov_collection/fr/>.

# Questions proposées pour adoption par le Conseil en 2021

# Documents d’information

## Révision du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” (document UPOV/INF/16/10 Draft ~~1~~2)

##

*Invitation à fournir des informations relatives à l’utilisation des logiciels figurant dans le document UPOV/INF/16*

 À la section 4 du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”, il est indiqué ce qui suit :

“4. Renseignements sur l’utilisation des logiciels par les membres de l’Union

“4.1 Une circulaire est diffusée aux membres de l’Union chaque année, en vue de les inviter à donner des renseignements sur leur utilisation des logiciels figurant dans le document UPOV/INF/16.

“4.2 Les renseignements sur l’utilisation des logiciels par les membres de l’Union sont indiqués dans les colonnes “Membre(s) de l’UPOV utilisant le logiciel” et “Application par l’(les) utilisateur(s)”. En ce qui concerne la colonne “Application par l’(les) utilisateur(s)”, les membres de l’Union peuvent indiquer, par exemple, les cultures ou les types de cultures pour lesquels les logiciels sont utilisés”.

 Le 8 avril 2021, le Bureau de l’Union a diffusé la circulaire E-21/030 à l’intention des personnes désignées par les membres de l’Union au sein du TC, les invitant à donner des renseignements sur l’utilisation des logiciels mentionnés dans le document UPOV/INF/16 ou à les actualiser.

 Les informations reçues de la Slovaquie en réponse à la circulaire E-20/031 figurent dans le document UPOV/INF/16/10 Draft ~~1~~2.

 Sous réserve de l’approbation par le TC et le CAJ d’une version préliminaire du document UPOV/INF/16/10 Draft ~~1~~2, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/16/10 “Logiciels échangeables” sera présentée pour adoption par le Conseil en 2021.

 Le CAJ est invité à :

 a) approuver la proposition de révision du document UPOV/INF/16/9 “Logiciels échangeables” sur la base du document UPOV/INF/16/10 Draft ~~1~~2 et

 b) noter que, sous réserve de son approbation par le TC et le CAJ, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/16/10 sera présentée pour adoption par le Conseil en 2021.

## Révision du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”)” (document UPOV/INF/17/2 Draft 6)

 Le TC, à sa cinquante-sixième session2, est convenu de demander aux TWP d’examiner un projet de révision du document UPOV/INF/17/1 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”)” (document UPOV/INF/17/2 Draft 5) à leurs sessions en 2021 (voir le paragraphe 36 du document [TC/56/23](https://www.upov.int/meetings/en/doc_details.jsp?meeting_id=55676&doc_id=521232) “Compte rendu”).

 Sous réserve de l’approbation d’une version préliminaire du document UPOV/INF/17/2 par le TC et le CAJ, sur la base du document UPOV/INF/17/2 Draft 6, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/17/2 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”)” sera présentée pour adoption par le Conseil en 2021.

 *Le CAJ est invité à :*

 *a) approuver la proposition de révision du document UPOV/INF/17/1 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”)”, sur la base du document UPOV/INF/17/2 Draft 6; et*

 *b) noter que, sous réserve de son approbation par le TC et le CAJ, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/17/2 sera présentée pour adoption par le Conseil en 2021.*

## Révision du document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” (document UPOV/INF/22/8 Draft ~~1~~2)

 Le Conseil, à sa cinquante-quatrième session ordinaire, a adopté au moyen de la procédure par correspondance, le 25 octobre 2020, une version révisée du document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” (document UPOV/INF/22/7), sur la base du document UPOV/INF/22/7 Draft 1 (voir le paragraphe 18 du document [C/54/17](https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/c_54/c_54_17.pdf) “Résultats de l’examen des documents par correspondance”).

*Logiciels à inclure*

 La procédure pour l’examen des logiciels et équipements qu’il est proposé d’inclure dans le document UPOV/INF/22 est présentée comme suit dans le document UPOV/INF/22/7 :

“2.1 Les logiciels/équipements qu’il est proposé d’inclure dans le présent document par les membres de l’Union sont, dans un premier temps, présentés au Comité Technique (TC).

“2.2 Le TC décidera s’il convient de :

1. proposer d’inclure les renseignements dans le document;
2. solliciter des orientations supplémentaires à d’autres organes concernés (comme le Comité administratif et juridique (CAJ) et les groupes de travail technique (TWP) par exemple); ou
3. proposer de ne pas inclure les renseignements dans le document.

“2.3 Au cas où le TC et, ultérieurement, le CAJ font une recommandation positive, la liste des logiciels/équipements sera incorporée dans un projet du document, pour adoption éventuelle par le Conseil.

[…]

“4.1 Une circulaire est diffusée aux membres de l’Union chaque année, en vue de les inviter à donner des renseignements sur leur utilisation des logiciels/équipements figurant dans le présent document.”

 Le 8 avril 2021, le Bureau de l’Union a diffusé la circulaire E-21/030 à l’intention des personnes désignées par les membres de l’Union au sein du TC, les invitant à donner des renseignements concernant le document UPOV/INF/22 ou à les actualiser.

 Les renseignements fournis par l’Allemagne, la Slovaquie et l’Uruguay en réponse à la circulaire E‑20/031 figurent dans le document UPOV/INF/22/8 Draft ~~1~~2.

 Sous réserve de l’approbation par le TC et le CAJ d’une version préliminaire du document UPOV/INF/22/8 sur la base du document UPOV/INF/22/8 Draft ~~1~~2, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/22/8 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” sera présentée pour adoption par le Conseil en 2021.

 Le CAJ est invité à :

 a) approuver la proposition de révision du document UPOV/INF/22/7 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” sur la base du document UPOV/INF/22/8 Draft ~~1~~2; et

 b) noter que, sous réserve de son approbation par le TC et le CAJ, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/22/8 sera présentée pour adoption par le Conseil en 2021.

## Document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV” (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)

 Le CAJ, à sa soixante-dix-septième session, a approuvé au moyen de la procédure par correspondance, le 25 octobre 2020, le “Système de codes UPOV”, sur la base du document UPOV/INF/23/1 Draft 1, et proposé que le TC examine un nouveau projet de document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV” en 2021 (voir les paragraphes 26 et 27 du document CAJ/77/9 “Résultats de l’examen des documents par correspondance”).

 Compte tenu de ce qui précède, le CAJ est invité à examiner le document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV”, sur la base du document UPOV/INF/23/1 Draft 3.

 Sous réserve de l’approbation d’une version préliminaire du document UPOV/INF/23 par le TC et le CAJ, sur la base du document UPOV/INF/23/1 Draft 3, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/23/1 “Système de codes UPOV” sera présentée pour adoption par le Conseil en 2021.

Le CAJ est invité à :

 *a) approuver le document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV”, sur la base du document UPOV/INF/23/1 Draft 3; et*

 *b) noter que, sous réserve de son approbation par le TC et le CAJ, une version préliminaire approuvée du document UPOV/INF/23 sera présentée pour adoption par le Conseil en 2021.*

Notes explicatives

## Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (documents CAJ/78/11 et UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6)

 Les questions concernant les dénominations variétales sont examinées dans le document CAJ/78/11 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”.

 *Le CAJ est invité à prendre note du fait que les questions concernant les dénominations variétales sont examinées dans le document CAJ/78/11 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”.*

## Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV (documents CAJ/78/4, CAJ/78/4 Add. et UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2)

 Les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées sont examinées dans les documents CAJ/78/4 et CAJ/78/4 Add. “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV”.

 *Le CAJ est invité à noter que les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées sont examinées dans les documents CAJ/78/4 et CAJ/78/4 Add. “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV”.*

Produit de la récolte

 Les questions relatives au produit de la récolte sont examinées dans le document CAJ/78/5 intitulé “Produit de la récolte”.

 Le CAJ est invité à noter que les questions relatives au produit de la récolte sont examinées dans le document CAJ/78/5.

# Programme provisoire d’élaboration de documents d’orientation et d’information

 Un aperçu des documents d’information figure à l’annexe du présent document.

 Le CAJ est invité à approuver le programme d’élaboration de documents d’information, tel que proposé à l’annexe du présent document, sous réserve de ses conclusions sur les questions susmentionnées.

 Un compte rendu relatif aux conclusions du TC sera présenté dans le document CAJ/78/2 intitulé “Compte rendu des faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique”.

[L’annexe suit]

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MATÉRIEL D’INFORMATION

NOTES EXPLICATIVES

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Référence | Notes explicatives sur : | État d’avancement |
| UPOV/EXN/BRD | Définition de l’obtenteur selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV | UPOV/EXN/BRD/1 adopté en octobre 2013 |
| UPOV/EXN/CAL | Les conditions et limitations concernant l’autorisation de l’obtenteur à l’égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV | UPOV/EXN/CAL/1 adopté en octobre 2010 |
| UPOV/EXN/CAN | Déchéance de l’obtenteur selon la Convention UPOV | UPOV/EXN/CAN/2 adopté en octobre 2015 |
| UPOV/EXN/EDV | Variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV | UPOV/EXN/EDV/2 adopté en avril 2017*UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2 devant être examiné par le CAJ en 2021* |
| UPOV/EXN/ENF | Défense des droits d’obtenteur selon la Convention UPOV | UPOV/EXN/ENF/1 adopté en octobre 2009 |
| UPOV/EXN/EXC | Exceptions au droit d’obtenteur selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV | UPOV/EXN/EXC/1 adopté en octobre 2009 |
| UPOV/EXN/GEN | Genres et espèces devant être protégés selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV | UPOV/EXN/GEN/1 adopté en octobre 2009 |
| UPOV/EXN/HRV | Actes à l’égard du produit de la récolte selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV | UPOV/EXN/HRV/1 adopté en octobre 2013*(voir le document CAJ/78/5)* |
| UPOV/EXN/NAT | Traitement national selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV | UPOV/EXN/NAT/1 adopté en octobre 2009 |
| UPOV/EXN/NOV | Nouveauté selon la Convention UPOV | UPOV/EXN/NOV/1 adopté en octobre 2009*La nécessité de procéder à une révision sera examinée par le CAJ en 2021* |
| UPOV/EXN/NUL | Nullité du droit d’obtenteur selon la Convention UPOV | UPOV/EXN/NUL/2 adopté en octobre 2015 |
| UPOV/EXN/PPM | Matériel de reproduction ou de multiplication selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV | UPOV/EXN/PPM/1 adopté en avril 2017*(voir le document CAJ/78/5)* |
| UPOV/EXN/PRI | Le droit de priorité selon la Convention UPOV | UPOV/EXN/PRI/1 adopté en octobre 2009 |
| UPOV/EXN/PRP | La protection provisoire selon la Convention UPOV | UPOV/EXN/PRP/2 adopté en octobre 2015*(voir le document CAJ/78/5)* |
| UPOV/EXN/VAR | Définition de la variété selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV | UPOV/EXN/VAR/1 adopté en octobre 2010 |

DOCUMENTS D’INFORMATION

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Référence | Documents INF | État d’avancement |
| UPOV/INF-EXN | Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents | UPOV/INF-EXN/1~~3~~4 adopté en ~~novembre 2019~~ octobre 2020*UPOV/INF-EXN/1~~4~~5 Draft 1 devant être examiné par le Conseil en octobre 2020* |
| UPOV/INF/4 | Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV | UPOV/INF/4/5 adopté en novembre 2018 |
| UPOV/INF/5 | Bulletin type de l’UPOV de la protection des obtentions végétales | UPOV/INF/5/2 adopté en novembre 2019 |
| UPOV/INF/6 | Orientations générales en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV | UPOV/INF/6/5 adopté en avril 2017*La nécessité de procéder à une révision du UPOV/INF/6 sera examinée par le Conseil en 2021* |
| UPOV/INF/7 | Règlement intérieur du Conseil | UPOV/INF/7 adopté en octobre 1982 |
| UPOV/INF/8 | Accord entre l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales | UPOV/INF/8 signé en novembre 1982 |
| UPOV/INF/9 | Accord entre l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales et le Conseil fédéral suisse pour déterminer le statut juridique en Suisse de cette Union (Accord de siège) | UPOV/INF/9 signé en novembre 1983 |
| UPOV/INF/10 | Audit interne | UPOV/INF/10/1 adopté en octobre 2010 |
| UPOV/INF/12 | Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV | UPOV/INF/12/5 adopté en octobre 2015*UPOV/EXN/DEN/1 Draft 6 devant être examiné par le CAJ et le Conseil en 2021* |
| UPOV/INF/13 | Document d’orientation concernant la procédure à suivre pour devenir membre de l’UPOV | UPOV/INF/13/2 adopté en octobre 2017 |
| UPOV/INF/14 | Document d’orientation destiné aux membres de l’UPOV concernant la procédure à suivre pour ratifier l’Acte de 1991 de la Convention UPOV ou y adhérer | UPOV/INF/14/1 adopté en octobre 2009 |
| UPOV/INF/15 | Document d’orientation destiné aux membres de l’UPOV | UPOV/INF/15/3 adopté en mars 2015  |
| UPOV/INF/16 | Logiciels échangeables | UPOV/INF/16/9 adopté en octobre 2020*UPOV/INF/16/10 Draft ~~1~~2 devant être examiné par le CAJ et le Conseil en 2021* |
| UPOV/INF/17 | Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”) | UPOV/INF/17/1 adopté en octobre 2010*UPOV/INF/17/2 Draft 6 devant être examiné par le CAJ et le Conseil en 2021* |
| UPOV/INF/18 | Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS) | UPOV/INF/18/1 adopté en octobre 2011 |
| UPOV/INF/19 | Règles concernant l’octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d’observateur auprès des organes de l’UPOV | UPOV/INF/19/1 adopté en novembre 2012 |
| UPOV/INF/20 | Règles concernant l’accès aux documents de l’UPOV | UPOV/INF/20/1 adopté en novembre 2012 |
| UPOV/INF/21 | Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges | UPOV/INF/21/1 adopté en novembre 2012 |
| UPOV/INF/22 | Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union | UPOV/INF/22/7 adopté en octobre 2020*UPOV/INF/22/8 Draft ~~1~~2 devant être examiné par le CAJ et le Conseil en 2021* |
| UPOV/INF/23 | Système de codes UPOV | *UPOV/INF/23/1 Draft 3 devant être examiné par le CAJ et le Conseil en 2021* |

[Fin de l’annexe et du document]

1. La procédure relative à l’examen des documents par correspondance est indiquée dans la circulaire E-21/063 du 14 mai 2021 (disponible sur les pages Web du [TC/57](https://www.upov.int/meetings/fr/doc_details.jsp?meeting_id=60596&doc_id=538851), du [CAJ/78](https://www.upov.int/meetings/fr/doc_details.jsp?meeting_id=60598&doc_id=538851) et du [C/55](https://www.upov.int/meetings/fr/doc_details.jsp?meeting_id=60600&doc_id=538851)). [↑](#footnote-ref-2)
2. Le 13 juillet 2021, le Royaume-Uni a demandé d'inclure “Carotte et autres espèces végétales”.
Le document UPOV/INF/16/10 Draft 2 tient compte de ce changement. [↑](#endnote-ref-2)
3. Le 13 juillet 2021, le Royaume-Uni a demandé le remplacement de “Tom.Christie@sasa.gsi.gov.uk” par “lesley.mccarthy@sasa.gov.scot“ et d'inclure “Carotte”. Le document UPOV/INF/22/8 Draft 2 tient compte de ces changements. [↑](#endnote-ref-3)
4. Tenue à Genève les 26 et 27 octobre 2020 par voie électronique. [↑](#footnote-ref-3)
5. Tenue à Genève le 28 octobre 2020 par voie électronique. [↑](#footnote-ref-4)